

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 septembre à 20h45 le Conseil Municipal de la Commune de Forges-les-Bains, convoqué le 04 septembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LESPERT CHABRIER, Maire.

Présents : M. VYNCKE, Mme CHABRIER, M. AUDONNEAU, Mme LANGLET ODIENNE, M. TERRIS, Mme GAMBART, M. LALLEMENT, Mme AUBERT, Mme HUZÉ, M. AMBROISE, Mme BULLIOT, M. NIEUWJAER, Mme HACHE, Mme PAULIN, Mme NOIROT.

Absents : M. DESSAUX (pouvoir donné à M. AUDONNEAU), M. LEMERAY, Mme PASTUREL (pouvoir donné à Mme LANGLET ODIENNE), M. SELLIER (pouvoir donné à Mme BULLIOT), Mme RENAULT, M. ROUFFIGNAC, Mme BONNET, M. ROBERT, M. BOSSELUT, M. CARLOTTI (pouvoir donné à Mme PAULIN), Mme DESMEDT.

Madame LESPERT CHABRIER ouvre la séance à 20h50.

Secrétaire de séance : Monsieur NIEUWJAER.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS

✚ **Décision 13– 2018 du 04 juin 2018** acceptant la proposition de la société DUPORT ZAE Autodrome – R.N. 20 – 91310 LINAS - MONTLHERY en vue de l'acquisition d'un tracteur Compact 4 roues motrices John DEERE type 3038R, puissance maxi 37,1 CV cabine entièrement monobloc et ses accessoires pour un montant de 55 761,12 € TTC, avec un financement par le Crédit Agricole sous la forme d'un prêt à taux zéro de 55 761,12 €, remboursable sur 4 ans par échéances de 13 940,28 €.

✚ **Décision 14 – 2018 du 05 juin 2018** acceptant la proposition de la société EUROVOIRIE – 40, avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis en vue de l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice compacte neuve de voirie pour un montant de 135 000,00 € HT.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX DES 15 MAI, 24 MAI, 13 JUIN et 05 JUILLET 2018

Il y a quatre comptes rendus à approuver et aucune demande de correction n'a été reçue.

Débat :

La minorité, Madame PAULIN, annonce qu'elle désapprouve la nouvelle façon de présenter les comptes rendus dans la mesure où les noms des personnes qui posent des questions et de celles qui y répondent ne sont plus mentionnés. La minorité estime qu'il s'agit d'une atteinte à la démocratie et pense qu'il y a un lien avec les municipales à venir. Tant qu'il n'y aura pas de retour à la présentation antérieure, la minorité votera contre les comptes rendus.

Madame LESPERT CHABRIER répond que cela n'a rien à voir avec les municipales, que l'objectif recherché est de simplifier la rédaction des comptes rendus et que les prises de position sont toujours rédigées de manière à permettre l'identification de la personne ou du groupe qui s'exprime. Ce qui a été rendu anonyme concerne les questions et les réponses de compréhension du point soumis à débat, absolument pas l'expression des uns et des autres sur leur ressenti au fond et éventuellement le sens de leur vote à venir.

Votes :

- *Le compte rendu du 15 mai est approuvé par 17 voix pour, 3 voix contre.*
- *Le compte rendu du 24 mai est approuvé par 17 voix pour, 3 voix contre.*
- *Le compte rendu du 13 juin est approuvé par 17 voix pour, 3 voix contre.*
- *Le compte rendu du 05 juillet est approuvé par 17 voix pour, 3 voix contre.*

Madame LESPERT CHABRIER annonce qu'elle retire un point de l'ordre du jour, à savoir la garantie d'emprunts au bénéfice de la société Pierres et Lumières.

REMPLACEMENT DU 8^{ème} ADJOINT

Rapporteur : Madame LESPERT CHABRIER.

Madame RENAULT a démissionné de son poste d'adjoint à la communication et relations aux usagers, mais reste conseillère municipale.

Madame LESPERT CHABRIER la remercie sincèrement pour tout le travail accompli, notamment au niveau de la communication qui est un sujet très prenant.

Madame LESPERT CHABRIER fait appel aux candidatures : une seule candidature est enregistrée, celle de Madame HACHE.

Il est ensuite procédé à l'élection à bulletins secrets selon les modalités suivantes : à l'appel de son nom chaque conseiller a introduit dans l'urne, le bulletin de son choix ou s'est abstenu. En outre, les conseillers porteurs d'une délégation ont introduit dans l'urne un deuxième bulletin à l'appel du nom de leur mandant ;

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votants	: 20
Nombre d'élus ayant mis un ou plusieurs bulletins (pouvoirs) dans l'urne	: 20
Nombre d'abstentions	: 0
Nombre de bulletins dans l'urne	: 20
Nombre de bulletins blancs ou annulés	: 6
Reste suffrage exprimé	: 14
Majorité absolue	: 8
Madame Nadia HACHE a obtenu	: 14

Madame Nadia HACHE est proclamée huitième adjoint.

Madame HACHE recevra prochainement la délégation communication et relations aux administrés.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL AUPRES DE L'ASSOCIATION INCROYABLES FORGEOIS

Rapporteur : Madame LESPERT CHABRIER.

Madame RENAULT ne souhaite plus être la représentante du conseil municipal auprès de cette association. Une seule candidature est enregistrée, celle de Madame HUZÉ.

Débat :

Question : Pourquoi existe-t-il un représentant du conseil municipal auprès de l'association Incroyables Forgeois, alors que ce n'est pas le cas pour les autres associations ?

Réponse : Parce que cela figure dans les statuts de l'association.

Le rôle du représentant est de faire le lien entre l'association et la Commune par rapport au jardin pédagogique.

Vote :

➤ *Après un vote à mains levées, Madame HUZÉ est élue par 17 voix, 3 abstentions.*

AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS POUR L'ASCENSEUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Rapporteur : Madame LESPERT CHABRIER.

Le permis de construire pour cet ascenseur est quasiment prêt à être délivré, il manque l'accord formel du conseil. Pour information, ce dossier est passé en commission d'arrondissement le 6 septembre dernier pour la sécurité incendie et a reçu un avis favorable.

Vote :

➤ *Le conseil par 20 voix autorise le dépôt d'une demande de permis de construire pour l'ascenseur de l'école élémentaire.*

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES IARD

Rapporteur : Madame LESPERT CHABRIER.

Le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) a pris l'initiative de créer un groupement de commandes à destination des communes pour les risques Incendie, Accidents et Risques Divers.

Jusqu'à maintenant, la Commune a toujours géré seule les consultations IARD mais avec l'appui technique du CIG (convention de prestation de services), avec un coût associé de l'ordre de 3 500 €.

Le coût de la prestation proposée dans le cadre du groupement est de 1 588 € pour une commune de la taille de Forges, ce qui représente déjà une première économie. Ensuite la consultation auprès des assureurs dans le cadre d'un contrat groupe devrait également amener des économies au niveau des cotisations.

Il est donc proposé au conseil d'adhérer à ce groupement qui mènera la consultation sur 2019 avec une entrée en vigueur des nouveaux contrats au 1^{er} janvier 2020.

Vote :

➤ *Le conseil par 20 voix décide d'adhérer à ce groupement de commandes.*

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Rapporteur : Madame LESPERT CHABRIER.

Un agent de l'accueil mairie va partir à la retraite au 1^{er} décembre prochain. Pour pouvoir recruter la personne qui lui succèdera, il est nécessaire de créer un poste de rédacteur à temps complet. Le coût annuel brut chargé de ce poste est de 45 750 €, ce qui représente une légère économie (800 € par an) par rapport au poste qui va être libéré.

Débat :

Question : Que va devenir le poste qui va être libéré ?

Réponse : Il sera nécessaire d'initier une procédure de suppression avec saisine préalable du comité technique.

Vote :

➤ *Le conseil par 20 voix décide de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 15 septembre 2018.*

AGENDA 21 COMMUNAL

Rapporteurs : Monsieur TERRIS et Madame LESPERT CHABRIER.

La Commune a fait réaliser une pré-étude de diagnostic par l'association Notre Village. Ce document recense les forces et les faiblesses de la Commune selon 5 finalités. A partir de là, la municipalité a prévu un plan global articulé sur 6 axes et 23 objectifs, la finalité étant d'engager la Commune dans une démarche de transition et d'obtenir la labellisation auprès de l'association, mais pas avant 2019, compte tenu de tout le travail qui reste à mener, notamment la définition des futures actions. Pour cela, le souhait est d'associer pleinement les forgeois comme cela a déjà été fait pour la réflexion sur la reconversion du centre d'accueil. Les forgeois se constitueront en groupes de travail avec un ou plusieurs thèmes d'actions potentielles à étudier.

Débat :

Question : Actuellement, il n'y a aucune priorité dans la liste des actions potentielles jointe à la note de synthèse, est-ce voulu ?

Réponse : Effectivement, c'est voulu, la seule différenciation faite jusqu'à maintenant concerne les actions qui doivent être portées par la municipalité et donc rattachées à une commission. Pour le reste, ce sont les groupes de travail qui choisiront et prioriseront.

Q. : Est-il possible d'afficher les indications de consommation énergétique de tous les bâtiments communaux ?

R. : C'est possible selon des modalités à définir. Une réunion publique aura lieu le 15 novembre, ce sera le moment de faire cette suggestion et d'autres.

Prise de position :

La minorité fait savoir qu'elle est favorable à cet agenda, mais qu'elle attend des actions ambitieuses.

Réaction de la majorité :

La minorité est la bienvenue si elle souhaite intégrer la démarche de transition initiée ce soir et y contribuer.

Vote :

➤ *Le conseil par 20 voix adopte le plan global proposé.*

ORGANISATION DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES / REMUNERATION DES AGENTS NON TITULAIRES

Rapporteurs : Mesdames CHABRIER et GAMBART.

La dernière délibération fixant la rémunération des agents contractuels pour les services périscolaires et extrascolaires remonte à octobre 2014, il était donc nécessaire de l'actualiser pour tenir compte de l'évolution du SMIC mais également de l'évolution des taux d'encadrement réglementaires et de la fréquentation au niveau de ces services.

Le projet de délibération joint à la note de synthèse fait référence à des effectifs plafonds pour laisser une souplesse tout au long d'une année scolaire.

Débat :

Question : Est-ce une délibération qui s'applique à l'année scolaire ?

Réponse : Aucune durée n'est indiquée dans le projet de délibération. Cela signifie que la délibération qui va être votée sera valable tant qu'elle ne sera pas modifiée.

Q : En 2014, lors du précédent vote, une augmentation des effectifs d'encadrement était due au passage à 4,5 jours d'école par semaine avec un surcoût de 30 000 €. Avec cette nouvelle délibération et le retour à la semaine de 4 jours, y-a-t-il récupération de ces 30 000 € ?

R : Les taux d'encadrement avaient été abaissés pour faciliter le passage aux 4,5 jours d'école, mais ils ont été, depuis, ramenés à leur valeur d'origine. Donc pas d'économies à espérer.

Q : Est-il possible d'avoir les coûts comparés pendant la réforme des rythmes et après ?

R : Sur le principe oui, à voir ce que va permettre la comptabilité analytique de la Commune.

Q : Les horaires indiqués sont des plafonds ce qui laisse penser qu'il y a une marge puisque globalement il y a 800 heures de plus par année scolaire par rapport à 2014 ?

R : Effectivement, la délibération tient compte des besoins estimés pour cette rentrée avec une marge de progression possible pour ne pas être pris de court. Par rapport à 2014, il faut aussi souligner une tendance de fréquentation à la hausse sur les services périscolaires.

Q : Existe-t-il des statistiques sur les services périscolaires ? Sont-elles accessibles ?

R : Oui ces statistiques existent notamment dans les bilans transmis à la CAF.

Vote :

➤ *Le conseil par 20 voix adopte le nouveau barème de rémunération.*

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Rapporteurs : Madame GAMBART pour la première convention et Madame CHABRIER pour la seconde.

Deux conventions sont proposées à l'approbation du conseil :

- 1) Convention relative à l'« accueil adolescent » (Club des Jeunes). Cette convention qui couvre l'année 2018 va permettre de percevoir la prestation de service sur la base d'un prix de journée enfant fixé à 4,31 €.
- 2) Convention relative à l'« aide spécifique rythmes éducatifs ». Cette convention couvre ou plutôt couvrirait deux temps dans la journée d'école, un quart d'heure pendant la pause méridienne (13h20 à 13h35), une demi-heure en fin d'après-midi (16h00 à 16h30). Cette convention prévue du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 ne va couvrir en réalité que la période du 1^{er} janvier 2018 au 6 juillet 2018, du fait de l'abandon de la semaine de 4,5 jours à compter de cette rentrée.

Le financement est calculé sur la base des effectifs journaliers réels sur les deux temps précités multiplié par le montant de la prestation, soit 0,54 € de l'heure enfant.

Vote :

➤ *Le conseil par 20 voix approuve ces deux conventions, autorise Madame la Maire à les signer.*

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC CONCLUE AVEC LE SYNDICAT DES EAUX OUEST ESSONNE (SEOE)

Rapporteur : Madame LESPERT CHABRIER.

En 2015, le Syndicat et la Commune ont conclu une convention pour la mise à disposition d'un bâtiment et de son terrain d'assiette de 1 197 m² avec une redevance annuelle de 2 400 €.

Le Syndicat souhaite étendre ses activités et a, pour cela, besoin d'une partie du terrain contigu à hauteur d'une superficie de 2 400 m². Il est prévu que la redevance annuelle passe à 3 500 €.

Débat :

Question : Dans l'avenant, il est mentionné un montant de redevance de 2 400 €. Est-ce une erreur ?

Réponse : Effectivement c'est une erreur, le bon montant est bien 3 500 € comme stipulé dans la note de synthèse.

Q : Est-il prévu un cahier des charges par rapport au visuel du futur bâtiment ?

R : Le projet devra respecter le PLU et le syndicat travaillera sur son projet de concert avec la commission urbanisme.

Q : Si le syndicat construit un nouveau bâtiment, qui en sera le propriétaire et que deviendra ce bâtiment à l'issue de la convention ?

R : Le syndicat sera pleinement propriétaire du nouveau bâtiment et à l'issue de la convention, le tout, bâtiment plus terrain, reviendra dans le giron communal.

Q : Qu'est-ce qui explique l'accroissement d'activité du syndicat ?

R : L'état a initié en 2015 des procédures de regroupement de syndicats et pour le syndicat des eaux, deux possibilités se présentaient : être absorbé ou absorber. C'est la dernière qui a été choisie, le syndicat a donc absorbé d'autres syndicats.

Q : La redevance annuelle n'est pas énorme et ce terrain aurait pu faire l'objet d'une opération financière. Pourquoi faire un tel cadeau au syndicat ?

R : Il est difficile de considérer que la Commune fait un cadeau au syndicat dans la mesure où au terme de la convention, la Commune récupèrera tout le bâti. La présence du syndicat sur la Commune peut également être considérée comme un plus pour les forgeois.

Q : Est-il prévu quelque chose pour améliorer le visuel, notamment par rapport au tas de gravats ?

R : Le syndicat a l'intention d'aller vite sur son projet de construction et les abords seront traités en même temps.

Vote :

➤ *Le conseil par 20 voix approuve cet avenant, autorise Madame la Maire à le signer.*

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MATOUX FORGES POUR LES MODALITES DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Rapporteur : Madame GAMBART.

Pour que l'association puisse exercer la stérilisation des chats légalement, il est nécessaire de passer une convention avec elle puisque la compétence relève à la base de la Commune.

Les modalités prévues dans la convention sont les suivantes :

« Sur la demande de la Commune, l'association Matoux Forges s'engage à capturer les chats libres sur le territoire de la Commune de Forges-Les-Bains, à les transporter chez les vétérinaires conventionnés qui pratiqueront la stérilisation, puis de relâcher l'animal opéré sur son lieu de capture ».

Les activités de l'association Matoux Forges sont placées sous sa responsabilité exclusive.

En 2017, 23 chats (mâles et femelles) ont été stérilisés ce qui a évité une augmentation de la population féline de l'ordre de 150 à 180 chats.

Débat :

Question : L'association intervient également sur d'autres communes ?

Réponse : Non, uniquement Forges.

Q : Combien d'adhérents et combien de bénévoles au sein de l'association ?

R : 5 bénévoles et 12 adhérents.

Q : Quels sont les financements de l'association ?

R : Les dons des adhérents, une subvention de la Commune en 2017, et des demandes de subvention pour 2018 : auprès du Département (refus), SPA (peut-être 400 €), Fondation B. Bardot et 30 millions d'amis (bons de stérilisation).

Vote :

➤ *Le conseil par 19 voix, 1 non-participation au vote (Monsieur VYNCKE) approuve cette convention, autorise Madame la Maire à la signer.*

QUESTIONS DIVERSES

↳ Le centre d'accueil a cessé d'accueillir des migrants le 30 août dernier. Ceux-ci ont été répartis dans deux autres centres : Sainte-Geneviève-des-Bois et Savigny-Sur-Orge. Le personnel d'Emmaüs est toujours sur place pour vider les lieux et nettoyer.

↳ Une rencontre a eu lieu ce matin avec les représentants de la Mairie de Paris au sujet du devenir du centre d'accueil. La mairie de Paris souhaite toujours vendre le domaine et le projet élaboré par le conseil participatif leur a plu. Le dossier est à monter en tenant compte des différentes occupations prévisionnelles du site car le prix de cession sera modulé en fonction de cela (CNVA + projets annexes). Une visite sur place avec l'architecte du CNVA va avoir lieu pour avancer sur le plan technique.

↳ Camp des gens du voyage.

Les propriétaires du terrain ont donné leur accord pour une occupation jusqu'au 23 septembre. La Commune ne peut donc rien faire sur le plan juridique, le terrain ne lui appartenant pas. Une plainte pour vol d'eau a été déposée de concert avec le Syndicat Eaux Ouest Essonne. Pour l'électricité, c'est à ENEDIS d'agir, mais pas de nouvelles de leur part sur une éventuelle action liée au branchement sauvage sur le transformateur.

↳ Le camion blanc qui stationne sur le trottoir rue Babin devrait partir à la fourrière. A suivre car des engagements antérieurs du propriétaire n'ont pas été tenus et le camion est toujours là malgré le fait qu'il ait été verbalisé par les gendarmes à plusieurs reprises.

↳ Des haies débordent rue Babin et gênent le passage des piétons sur le trottoir.

↳ La prochaine classe de découverte aura lieu au mois de mars prochain en Normandie et concernera une classe de CE2 et une classe de CM1.

↳ Il est demandé à tous les élus de faire connaître REZO POUCE, un service de covoiturage.

↳ Le premier café zéro déchets aura lieu le samedi 29 septembre à 11h à la maison des associations.
Objectif : Que chacun s'approprie la démarche zéro déchet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La maire,



Marie LESPert CHABRIER